

ANNIE FRAPPIER

**UNE OUVERTURE
QUI EN APPELLE UNE AUTRE
Un cas d'intégration en Gaspésie**

Mémoire présenté à la
Commission de consultation sur les pratiques
d'accommodement reliées aux différences culturelles

SEPTEMBRE 2007

Introduction

Éternelle nomade depuis ma naissance, j'ai eu l'occasion de vivre au sein de diverses communautés et groupes sociaux. Villes, villages, banlieues; Québec, Californie, Ontario, Acadie. Dans tous ces lieux, on m'a accueilli. J'ai dû m'adapter, à chaque fois, à des dynamiques sociales différentes. Ces nombreux déplacements ont nourri mon intérêt pour les dynamiques d'hospitalité, d'accueil et d'intégration.

Dans le cadre de mes études universitaires, je me suis plus particulièrement intéressée à la façon dont s'articulent le rapport d'hospitalité et le processus d'intégration dans une petite communauté québécoise : Carleton-sur-Mer, Baie des Chaleurs, Gaspésie. Je déposerai, au cours des prochaines semaines, la version définitive de mon mémoire de maîtrise en anthropologie à l'Université Laval portant sur le processus et les modalités d'intégration des migrants. Intitulée « Carleton, lorsque le *lieu* devient *lien* avec l'autre... ou l'intégration par l'agir », cette recherche propose une approche multidisciplinaire de l'intégration conçue en tant que processus de transformation identitaire.

Je voulais comprendre les vecteurs permettant aux migrants d'effectuer le passage « de l'étrangeté à la proximité » (Schérer 2005). Je cherchais surtout à évaluer la perception de l'accueil par ceux qui l'avaient reçu et l'impact de cette perception sur le processus d'intégration. Je désirais aussi comprendre comment cet aspect de la rencontre sociale se répercute sur la capacité des nouveaux arrivants à occuper l'espace, tant social que spatial, du milieu d'accueil.

En raison de la thématique de ma recherche, je comparais devant vous aujourd'hui dans le but de vous communiquer les particularités du processus d'intégration tel qu'il se vit dans une petite communauté gaspésienne, d'exposer quelques-unes de mes découvertes et de proposer quelques recommandations relatives à l'intégration des migrants en région.

Théories et méthode de recherche

Ville touristique, Carleton a l'habitude de se parer pour le visiteur, de lui offrir services et sourires, d'être, en somme, hospitalière. Par la nature même des activités qui s'y déroulent, cette ville devient une attraction sollicitant l'*Autre*. Mais qu'en est-il du rapport qui s'établit avec les nouveaux résidents?

Si, comme Jacques Derrida l'affirme, il « n'y a pas de culture ni de lien social sans un principe d'hospitalité » (1997 : 18); alors, dès que l'on se questionne sur les mécanismes sociaux

régissant la rencontre avec l'étranger, on ne peut négliger l'importance du rapport d'hospitalité. Pour le sociologue Laacher (2001), si l'hospitalité est une loi universelle, l'accueil, « au sens juridique et politique du terme, obéit à des contraintes d'État. [...] Accueillir, c'est permettre sous certaines conditions l'inclusion de l'autre chez soi » (Laacher 2001 : 14-15). L'accueil est ainsi de l'ordre de l'hospitalité conditionnelle et est régi par des lois et des règlements.

Au-delà de la bienséance qui encadre les rapports sociaux, lorsqu'un groupe social se nomme et se définit, il circonscrit du même souffle les frontières qui séparent le *Nous* de *l'Autre*. Il développe des modes d'interaction, des rites et des pratiques d'accueil. L'analyse du rapport d'hospitalité conditionnelle visait à révéler le processus qui mène à l'adoption de l'identité carletonnaise par les nouveaux arrivants. Je désirais documenter le processus qui se déroule entre l'arrivée à Carleton jusqu'à l'intégration.

Pour réaliser cet objectif, j'ai fait appel à un concept cher aux anthropologues, celui du rite de passage décrit par Arnold Van Gennep en 1909. Il a signalé la pertinence de ce concept pour analyser l'hospitalité conditionnelle, ce qui m'est apparu fondé dans la mesure où les phases rituelles témoignent des moments critiques que sont le contact initial, la phase d'ajustement et l'intégration. Les témoignages recueillis m'ont permis d'identifier des parcours variés, mais ces variations ne remettent pas en question, tout compte fait, le cadre général de Van Gennep.

Cet anthropologue décrit le mécanisme de transformation sociale engendré par le rite de passage. Dans le cas de l'hospitalité conditionnelle, les trois phases du rite se déclinent ainsi : 1) phase préliminaire (la rencontre); 2) période liminaire ou marginale (les épreuves); et, 3) phase d'agrégation (l'intégration, l'accueil réalisé). Lorsque l'étranger traverse la frontière sociale qui le transforme d'*étranger-accueilli* en *Carletonnais-accueillant*, alors le rite est accompli, l'accueil réalisé, l'intégration complétée. Il n'est plus celui qu'il était au départ, la société d'accueil non plus.

Le philosophe René Schérer (2005) affirme que le prochain – ou l'étranger – prend forme dans le rapport d'hospitalité. C'est au moment de la rencontre que la société actualise sa vision de l'altérité, son mode d'interaction avec elle. La présence de l'individu-étranger sur le territoire matérialise l'abstraction que constitue *l'Autre*. C'est par lui qu'elle dévoile sa « personnalité d'accueil » et c'est sur la base de cette personnalité que se déploie le processus d'intégration.

Afin de mener à bien mon projet de recherche, j'ai choisi d'observer la collectivité de Carleton-sur-Mer parce qu'elle semblait avoir la capacité d'attirer et de retenir ses migrants. Cette

capacité de rétention a d'ailleurs été confirmée par le recensement de 2006 qui montre une augmentation de 1,7 % de la population municipale, augmentation moindre que dans l'ensemble du territoire québécois (4,3 %), mais significative si l'on considère le déclin démographique enregistré dans la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Érigée par des Acadiens fuyant la Déportation de 1755, la ville de Carleton-sur-Mer a construit tout au long de son histoire une dynamique sociale originale. Ses habitants ont, de tout temps, entretenu des relations socioéconomiques avec des populations variées, soit par des rencontres en terre étrangère (navigation marchande, voyages de loisirs, d'études ou de travail), soit par des rencontres sur leur sol (colonisation d'origine diverse dans les localités à proximité, tourisme). La communauté a développé une économie volontairement diversifiée dans un environnement géographique qui l'est tout autant. Depuis la Révolution tranquille, la croissance de l'offre régionale de services de santé, d'éducation et de culture a attiré un nombre grandissant de professionnels et d'étrangers en quête d'un milieu littoral dynamique. Centre de villégiature, de culture et de formation, la ville compte aujourd'hui 4077 habitants.

J'ai effectué une période d'observation participante à l'automne 2005 au cours de laquelle j'ai effectué des entrevues semi-dirigées avec trente migrants établis à Carleton. L'échantillonnage a été constitué en fonction de trois critères principaux : le lieu d'origine (extérieur de la Gaspésie), le moment de leur arrivée et le fait que les migrants avaient fait, à l'âge adulte, le choix du lieu de vie. L'échantillon final comprend six immigrants (Afrique du Nord et Europe), cinq migrants d'origine acadienne (Nouveau-Brunswick ou Québec) et dix-neuf Québécois originaires de onze régions administratives. Les participants se sont établis à Carleton au cours des trente dernières années.

À leur arrivée, les migrants comme les immigrants parlent le français, à l'exception d'un participant, récemment arrivé. Pour les immigrants, la langue française constitue soit la langue maternelle soit la 2^e langue apprise dans le pays d'origine ou dans une autre région du Québec. Le tiers des participants ont un emploi à Carleton avant le déménagement, alors que les autres trouvent du travail au cours des premières semaines de leur résidence. L'âge moyen à l'arrivée est de 34 ans et les participants sont davantage scolarisés que la moyenne québécoise. La moitié détient un diplôme universitaire, neuf autres possèdent un certificat ou un diplôme d'une école de métier.

2. Quelques constats

A. L'ouverture initiale

Les migrants qui s'établissent à Carleton sentent au départ que la population est ouverte à leur présence. Cette ouverture se traduit par l'accueil ressenti tant dans les lieux publics que dans les milieux de travail. Les migrants ont souligné que les Carletonnais font preuve, au départ, de curiosité, de générosité et d'intérêt pour les nouveaux. Pour la grande majorité des migrants rencontrés, la première phase de l'intégration se caractérise ainsi par une l'ouverture. Certains ont même affirmé avoir été « accueillis à bras ouverts » voyant « le tapis rouge » se dérouler à leur pied.

L'espace physique n'est pas neutre dans la relation qui s'établit entre les résidents et les nouveaux arrivants. Il se présente tel un médiateur entre la collectivité et les étrangers. L'accès aux lieux publics et les interactions sociales qui s'y déroulent permettent de saisir le degré d'ouverture de la collectivité. En effet, la création de lieux publics *sociopètes*, c'est-à-dire des lieux qui favorisent les rencontres sociales, tend à rassembler les acteurs de toutes origines et crée des contextes de coprésence favorisant le développement du sentiment d'appartenance. Ces lieux sociopètes représentent les terrains de rencontre où les nouveaux résidents développent des liens affectifs tant avec les lieux, la communauté que les individus qui la composent. En partageant leurs espaces de sens, les membres de la communauté permettent l'intégration des nouveaux et l'émergence du sentiment d'appartenance.

Dans l'ensemble, les espaces publics de Carleton sont accessibles aux acteurs davantage en fonction de la longévité de résidence, que de leur origine. Contrairement aux touristes qui n'occupent que certains espaces au cours d'une période limitée, les nouveaux arrivants peuvent accéder à tous les lieux publics. Cette ouverture spatiale est le premier indice de l'ouverture de la population à l'altérité. La présence sur le quai de chaises berçantes témoigne du désir de rencontres et d'interaction, même dans un des lieux privilégiés des Carletonnais d'origine. Les arrivants ont d'ailleurs souligné qu'aucun lieu ne leur était interdit. Les endroits qu'ils choisissent de fréquenter le sont parce qu'ils répondent à leurs besoins, leurs désirs ou leurs aspirations.

Il faut souligner que Carleton a l'avantage d'offrir un environnement diversifié composé de mer, de montagne et de plaines, ainsi qu'un petit secteur urbain. L'esthétisme du paysage est un élément qui attire un certain nombre de migrants vers cette région, mais ce qui les retient relève davantage de la qualité des rapports sociaux qu'ils y développent. Il faut savoir qu'à Carleton, la

socialité se déroule principalement à l'intérieur des maisons, surtout pendant la saison froide. Cela dit, les rencontres se produisent la plupart du temps de façon informelle et les visites improvisées, qui transforment le lieu privé en lieu public, sont la norme.

Mon analyse a aussi permis de constater que l'ouverture ressentie par les nouveaux arrivants est fidèle à l'intention d'accueil décrite par les natifs rencontrés. Il semble que dans cette petite communauté, l'accueil de l'étranger – qu'il soit de passage ou qu'il envisage la permanence – représente un devoir citoyen. Ville de villégiature et de commerce, les rapports avec l'étranger sont valorisés et chaque citoyen participe à l'accueil, et ce, dans tous les lieux publics qu'il fréquente.

B. La participation sociale : clé de l'inclusion

La grande majorité des migrants et immigrants rencontrés ont choisi de vivre à Carleton pour deux raisons principales : l'accès au travail et l'attrait du lieu, tant physique que social. Ces éléments soulignent l'importance pour les communautés de se faire connaître auprès des personnes désireuses de se déplacer. En se faisant connaître, en valorisant les atouts qu'elles possèdent auprès de personnes en recherche d'un nouveau lieu de vie, les communautés font le premier pas pour développer des liens avec de nouveaux résidents potentiels.

Cela dit, une fois le choix fait et le déménagement effectué, la communauté qui a fait preuve d'ouverture au départ pose ses conditions d'accession à l'identité collective. Les participants à cette recherche ont souligné les deux qualités principales que doit posséder le migrant désireux de s'intégrer : le respect et le désir de participation. Les migrants ont tous senti qu'ils étaient respectés par leurs nouveaux concitoyens. Ils affirment aussi qu'il leur faut éviter de se placer « au-dessus de la mêlée », de vanter sans cesse les mérites du lieu d'origine et de ne pas respecter les us et coutumes locaux. Ils trouvent cette exigence tout à fait « normale ».

D'autre part, les nouveaux qui veulent s'intégrer doivent contribuer, d'une façon ou d'une autre, au bien commun. Dès l'arrivée, les natifs tentent d'identifier les intérêts et les talents des nouveaux résidents. Rapidement, ils les invitent à s'impliquer dans le milieu en participant à l'une ou l'autre des activités de la région, à titre de participant ou de bénévole. La participation sociale permet aux migrants de se faire connaître et de contribuer au développement de la localité. Ces deux phénomènes font en sorte que le migrant développe peu à peu ses réseaux d'affinité tout en se faisant « un nom ». Il s'attache à la collectivité au même rythme que la communauté s'attache à lui. Sa contribution sociale devient le contre-don de l'accueil offert initialement, et représente un élément-clé de sa transformation identitaire. Il ne faut pas oublier que l'accueilli qui veut s'intégrer

agira en fonction de ce qu'il perçoit comme étant un comportement socialement valorisé. La communauté doit exprimer ses exigences tout en respectant l'individualité et les différences des arrivants. À Carleton, l'exigence de participation sociale fait en sorte que les personnes extraverties se sentent plus rapidement incluses que les personnes qui le sont moins.

La participation sociale permet en effet au migrant de se faire connaître par la collectivité. Simultanément, il « apprend » la nouvelle culture. Dans cette communauté, le processus qui mène à la connaissance et la reconnaissance est parfois très rapide. Certains participants considèrent qu'ils étaient parfaitement intégrés – connus et reconnus – au bout de deux ans. Mais de façon générale, l'intégration complète, qui nécessite le développement d'un sentiment d'appartenance et un ancrage émotionnel, se produit entre la cinquième et la dixième année de résidence, **peu importe l'origine du migrant**. Autrement dit, une fois ce seuil franchi, les participants qui résident encore dans la ville qu'ils ont choisie sont devenus des gens « de Carleton ». Cette nouvelle identité ne nie pourtant pas l'attachement au lieu d'origine, la plupart considèrent qu'ils possèdent désormais deux identités, celle de leurs origines et celle de milieu d'accueil.

Si une société désire que les arrivants s'intègrent et développent leur sentiment d'appartenance et d'attachement, elle doit non seulement encourager la participation sociale dans par son discours, elle doit mettre en action cette intention en informant les arrivants des possibilités qui s'offrent à eux dans ce domaine. Les associations bénévoles, les milieux scolaires et culturels, les regroupements professionnels et syndicaux doivent signifier leur intérêt auprès des nouveaux résidents. Une fois informés des possibilités qui s'offrent à eux, il est du ressort des migrants d'agir et de s'adapter à leur nouveau milieu.

C. L'agir comme moteur d'intégration

L'analyse du mode d'intégration des migrants montre que dans le cadre de ce processus, c'est l'agir de l'ensemble des acteurs sociaux qui permet l'inclusion et exprime l'identité. L'agir s'exprime spatialement – possibilité offerte d'occuper et occupation effective des espaces publics – et socialement – actions dans les sphères sociales, accès au travail. Il matérialise l'adhésion des individus à la collectivité. Participer aux rituels locaux ou aux événements socioculturels représente ainsi un moyen d'affirmer l'appartenance et l'adhésion non seulement à l'événement, mais au groupe social. Au-delà du discours, ce sont les actions qui affirment l'appartenance.

« L'agir personnel ne constitue pas en soi la “nature” de la personne : il ne fait que la révéler. L'agir personnel est potentiel, contrairement à l'acte d'être du sujet qui rend possible un tel agir. »

(Schumacher 2005). Ainsi, les actions et comportements des individus expriment l'identité et rendent possible la création de liens avec ceux qui partagent une même vision du vivre ensemble. Une communauté qui partage ses lieux de sens et qui donne accès à des postes d'influence dans la communauté (membre de conseils d'administration ou de comité de parents, entraîneur...) facilite grandement la capacité d'intégration des nouveaux arrivants. En partageant ses « talents », le nouvel arrivant participe au cycle du don que constitue le rapport d'hospitalité conditionnelle.

Les participants à cette recherche construisent des entreprises, deviennent membres de conseils d'administration ou de comités de parents, participent aux activités sportives et culturelles. Ils développent leurs réseaux de voisinage, et participent à des réseaux d'entraide et de troc. L'inclusion dans les instances et le partage d'expériences positives avec l'ensemble de la collectivité affirment l'ouverture et permettent l'intégration. L'entrepreneuriat, le bénévolat, voire le simple voisinage, sont autant de mécanismes qui transforment « l'agir » en liens et, de là, en un sentiment partagé d'appartenance à l'ensemble du groupe social.

LeGuenec-Coppens (1989) soutient que la personnalité de la société d'accueil, combinée à « l'origine sociale » des arrivants, est un des principaux facteurs qui influencent la capacité d'intégration des migrants. On doit toutefois insister sur le fait que cette personnalité est historiquement et culturellement construite. L'étude du mode d'accueil de cette collectivité met en relief l'importance de l'ancrage historique qui fait de cette communauté ce qu'elle est. Une communauté ne naît pas du néant. Elle se construit dans le temps et dans l'espace et son mode d'intégration représente son mode de conception de l'altérité et le processus qui permet de transformer l'altérité en appartenance.

La personnalité d'accueil de Carleton a été façonnée par des Acadiens qui se sont exprimés par la fuite et ont développé leur communauté dans un environnement isolé des grands centres. La collectivité valorise ainsi certains traits de personnalité comme la ténacité, la force de caractère, la débrouillardise, la flexibilité et elle apprécie les gens qui « font leur place ». C'est ce qu'elle cherche chez le nouvel arrivant. Si l'arrivant en témoigne par ses actions, il y a compatibilité entre la « personnalité d'accueil » de la collectivité et la personnalité individuelle du migrant.

Les arrivants qui perçoivent la communauté carletonnaise comme accueillante partagent un mode d'être avec les autres qui correspond aux caractéristiques sociales valorisées par la communauté. Ces arrivants ressentent l'accueil comme ouvert parce qu'avant même de se rencontrer les acteurs de la relation sociale partagent des conceptions compatibles du vivre

ensemble. Il en découle que c'est l'agir des arrivants, et non leur état, qui leur permet de franchir la distance entre étrangeté et similitude. Au-delà des différences de religion, de phénotype ou de classe sociale, c'est la valorisation d'une même manière d'être ensemble en société qui permet la création de liens durables.

En agissant, en participant à des activités communes et des activités interdépendantes puis en inscrivant dans la mémoire « des actions passées qui créent et renforcent le sentiment d'appartenance » (Bélanger 1997 : 73), ils s'intègrent et développent non seulement leur sentiment d'appartenance, mais aussi leur attachement émotionnel à la collectivité. Ils adoptent alors l'identité locale, ils sont désormais « de Carleton ».

D. Différence entre migrants et immigrants

La plus grande différence entre le mode d'intégration des migrants interrégionaux et les migrants internationaux se situe dans le temps requis pour effectuer le passage d'un statut à un autre, et dans la distance sociale initiale. Tous doivent traverser les mêmes étapes et subir les mêmes épreuves, mais l'intégration sociale et le sentiment d'appartenance se développent à un rythme un peu plus lent chez la plupart des immigrants.

Le processus d'intégration, peu importe l'origine des individus, représente toutefois une constante. Dans le cadre de cette recherche, l'étape finale de l'intégration – la dernière phase du rite de passage – a été analysée à partir de l'identification par les migrants de la ville (ou de la région) en tant que principal (sinon unique) « chez soi », de même que par le degré d'attachement émotif au lieu social et physique. Intégrés dans les milieux de travail, ayant développé des réseaux d'amitiés et d'entraide, il appert que la qualité de l'ancrage émotif joue un rôle important dans la conclusion du rite de passage. Les différences de degré d'ancrage semblent d'ailleurs dépendre davantage de la participation sociale et du développement de réseaux sociaux que du lieu d'origine des migrants. Au cours de cette recherche, j'ai été étonnée de découvrir que certains migrants interrégionaux vivaient plus difficilement le processus d'intégration que la majorité des immigrants rencontrés.

L'analyse des émotions ressenties par les participants souligne d'ailleurs l'importance de la dimension socioaffective de la relation sociale, tant pour les accueillants que pour les accueillis. En région, les immigrants comme les migrants, sauf quelques rares exceptions, ne cherchent pas à s'isoler ou à se ghettoïser. Le choix de vivre dans une petite ville ne signifie pas le choix de l'isolement, bien au contraire. Ils veulent vivre avec la communauté d'accueil sans pour autant éliminer de leur vie leurs référents identitaires. En somme, ils rejettent l'idée de la réclusion.

3. Recommandations

a. Le gouvernement du Québec devrait faire tout en son pouvoir pour aider les immigrants à choisir la vie en région.

Les régions sont accueillantes. Le gouvernement québécois doit les aider à développer les moyens d'accueillir. Il est vrai que les communautés de petite et de moyenne taille ne peuvent accueillir d'un seul souffle un grand nombre d'immigrants, ils n'en ont pas les ressources sociales ou économiques, ni les infrastructures. Toutefois, ma recherche confirme que la venue de « gens d'ailleurs » participe au dynamisme des petites communautés et permet de combler des besoins à la fois démographiques, sociaux, culturels et économiques. Il est inacceptable que seulement 12 % des immigrants du Québec s'installent à l'extérieur de la région montréalaise (Document de consultation, page 10). Cette concentration augmente l'incompréhension réciproque entre la métropole et les régions, et agit comme facteur de discorde et de malaise sociale à la grandeur du territoire national.

Au cours de ma recherche, un participant immigrant a mentionné le fait que vivre à Montréal l'aurait contraint à se ghettoïser. Il explique que ce phénomène ne serait pas dû à un rejet de la population majoritaire, mais découlerait de l'organisation sociale qui crée une pression vers le communautarisme. Pour lui, le choix de vivre au Québec était un choix de participation à l'ensemble de la société et non seulement à sa « communauté culturelle ». Son opinion, partagée par la majorité des participants (migrants comme immigrants), est que l'intégration sociale passe par le développement de liens avec des individus issus d'origines diverses et non seulement avec les personnes originaires de son espace socioculturel de naissance.

De plus, les instances gouvernementales oeuvrant dans les pays d'origine des immigrants devraient communiquer activement les caractéristiques sociales, culturelles et naturelles des régions québécoises. Elles devraient se faire les agents de promotion de la vie en région *avant* l'arrivée des immigrants au Québec.

b. Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du ministère de l'Immigration et d'Emploi Québec, devrait agir de concert avec les regroupements économiques régionaux pour faciliter la recherche d'emploi ou le démarrage d'entreprises en région.

Les immigrants ne proviennent pas tous de milieux urbains. Pour certains, la vie en région représenterait sans doute un élément facilitant l'intégration puisqu'elle répondrait à un vécu et un mode d'être ensemble qui leur ressemble. Les participants à cette recherche ont tous eu rapidement

accès au monde du travail. Que ce soit en tant qu'employé, travailleur autonome ou entrepreneur. Tous ont mentionné l'importance des possibilités d'emploi dans leur choix de leur nouveau lieu de vie et dans leur capacité à y demeurer. Mais ce facteur, malgré son importance indéniable, ne suffit pas. L'intégration dépend aussi du type de formation et de compétences des nouveaux citoyens. Il faut que les communautés identifient leurs besoins afin d'aider les immigrants à choisir un lieu de vie qui répondra tant à leur formation professionnelle qu'à leurs aspirations personnelles. Les emplois doivent donc être compatibles avec les attentes du milieu d'accueil si l'on veut améliorer les relations avec les nouveaux arrivants.

c. L'État québécois doit fournir un soutien logistique et économique aux différents projets régionaux de recrutement de population, tel le projet « La Grande séduction gaspésienne ».

Ces projets doivent être encouragés et soutenus par les différents paliers gouvernementaux, non seulement dans le discours, mais par un soutien financier et logistique. De nombreux participants à la recherche menée ont choisi Carleton parce qu'ils en avaient d'abord fait l'expérience en tant que touristes ou visiteurs temporaires. Si l'objectif est d'attirer des immigrants en région, l'État doit encourager activement les projets visant à faire connaître et expérimenter la vie en région. Les sites internet des instances régionales (villes, MRC...) sont utiles; toutefois, la promotion active et l'organisation de voyages de découverte permettraient d'informer les immigrants par l'expérience du milieu. Ils prendraient alors la mesure des possibilités qui s'offrent à eux. En faisant l'expérience du lieu, en rencontrant la population et les employeurs potentiels, de nombreux immigrants trouveront sans aucun doute « chaussure à leur pied ».

d. Les infrastructures d'accueil des immigrants et les services d'apprentissage du français devraient être augmentés dans chacune des régions administratives.

Le rapport social dépend de la capacité de communiquer. En développant leur connaissance du français au sein des communautés qui souhaitent les accueillir, les immigrants pourront ainsi apprendre à la fois la langue, la culture de leur terre d'accueil et développer des liens socioaffectifs avec le milieu dans lequel ils s'insèrent. L'apprentissage du français par les nouveaux arrivants devrait pouvoir se faire au sein des communautés régionales. Les infrastructures de soutien à l'intégration devraient ainsi être diversifiées et réparties dans l'ensemble des régions québécoises.

e. Les communautés doivent activement encourager la participation sociale des immigrants.

Les communautés d'accueil doivent faire connaître leur intérêt pour la venue d'immigrants. Ils doivent montrer par des gestes concrets leur ouverture à l'altérité, en informant les immigrants des possibilités de participation sociale à tous les niveaux (sport, culture, travail communautaire, ou toute autre activité susceptible de créer des liens sociaux). Les immigrants doivent pour leur part prendre acte de cette offre et s'impliquer dans leur communauté. En participant, ils se font connaître et reconnaître et, par le fait même, s'intègrent.

Ma recherche tend à démontrer qu'au-delà de l'emploi, l'ancrage émotif découle principalement de l'ouverture des milieux d'accueil, des possibilités de socialisation et de la valorisation de la participation sociale et de la compatibilité entre la « personnalité d'accueil » du milieu celle de l'individu migrant. La participation aux événements socioculturels, aux groupes bénévoles et aux réseaux de voisinage permet de développer des liens qui vont au-delà de l'intégration économique. Alors que l'emploi garantit la survivance, l'accès aux lieux publics et aux réseaux sociaux, développe l'appartenance. L'intégration est une dynamique sociale qui ne dépend pas seulement ni de l'immigrant ni de la collectivité d'accueil. Comme le souligne *l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* : « Une intégration réussie nécessite non seulement l'engagement de l'immigrant lui-même, mais également celui de l'ensemble de la société d'accueil » (1990 : 52).

Conclusion

Le modèle d'intégration socioculturelle qui a cours au Québec depuis près de quarante ans fonctionne à Carleton. Il fonctionne pour deux principales raisons : 1. Le milieu d'accueil fait preuve d'ouverture, non seulement dans le discours, mais dans la façon d'être; et, 2. Les migrants qui réussissent à s'intégrer sont ceux qui ont profité de l'ouverture initiale et qui partagent la vision du vivre ensemble présente dans la communauté d'accueil. Ceux qui « réussissent » leur intégration sont ceux qui choisissent de participer au devenir de la collectivité dans le respect des valeurs locales historiquement construites. Ils sont conscients de leur devoir de participation sociale, peu importe le degré d'intensité de cette participation. L'entrepreneuriat, le bénévolat et les échanges de voisinage sont autant de mécanismes qui transforment « l'agir » en liens et, de là, en un sentiment d'appartenance.

L'intégration est tributaire de l'ouverture initiale offerte et ressentie. Sans elle, les migrants ne pourraient pas agir sur leurs motivations d'intégration. En d'autres mots, la communauté d'accueil

doit ouvrir la porte et les migrants doivent franchir le seuil. Carleton représente un exemple de milieu social ouvert; les participants s'entendent sur ce point. Cette ouverture ne signifie pourtant pas l'absence de limites. L'utopie d'une ouverture sans réserve, tout comme la crainte d'une fermeture totale, n'existe pas à l'état « pur » dans aucune société. À Carleton, les épreuves imposées découlent davantage d'une manière d'être ensemble que de la manière d'être. Au-delà des différences socio-économiques, religieuses ou phénotypiques, c'est l'agir des individus qui permet l'insertion sociale. Une fois connu et reconnu par la communauté, le migrant devient un semblable, un membre de la communauté.

La communauté de Carleton met en pratique les principes énoncés par le gouvernement québécois en 1990. En effet, les trois principaux axes de choix de société décrits dans le document prennent forme de façon harmonieuse à Carleton. Les migrants qui y arrivent partagent, en grande majorité, la langue française, le premier écueil est donc généralement évité, la communication est possible. Le deuxième principe est celui de la participation sociale. Dans le lieu observé, la communauté invite activement les arrivants à participer. Elle leur fait part des possibilités de participation sociale. Les migrants, à leur tour, répondent à l'appel à la mesure de leurs intérêts et de leurs compétences. Finalement, les membres de la communauté, qu'ils soient natifs de la région ou non, comprennent que la société québécoise repose sur un principe de pluralisme et d'ouverture délimité par « le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire. » (Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec 1990 : 16). Cela dit, pour que le processus d'intégration fonctionne, il faut qu'à l'ouverture initiale de la communauté réponde l'ouverture des nouveaux arrivants aux modalités du vivre ensemble québécois.

Bibliographie

- Bélanger, M., 1997, « L'anthropologie au-delà du diagnostic. Deux communautés de la Moyenne-Côte-Nord revisitées (note de recherche) », *Anthropologie et Sociétés*, 21, 1 : 73-83.
- Derrida, J., 1997, « Il n'y a pas de culture ni de lien social sans un principe d'hospitalité – Entretiens, Jacques Derrida, philosophe », *Le Monde*, Mardi 2 décembre : 18.
- Laacher, S., 2001, « L'hospitalité entre raison d'État et principe universel », *Revue migrants-formation*, 125, juin : 11-23.
- LeGuenec-Coppens, F., 1989, « Social and Cultural Intergration : A Case Study of the East African Hadramis », *Africa : Journal of the International African Institute*, 59, 2 : 185-195.
- Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, 1990, *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*.
- Schérer, R., 2005, *Zeus hospitalier, Éloge de l'hospitalité*. Paris, La Table Ronde.
- Schumacher, B.N., 2005, « Tout être humain est-il une personne ? Controverse autour de la définition de la personne dans la discussion éthique médicale contemporaine », *Laval théologique et philosophique*, 61, 1, Février 2005.
- Van Gennep, A., 1969 [1909], *Les rites de passage; étude systématique des rites de la porte et du seuil de l'hospitalité, de l'adoption, de la grossesse et de l'accouchement, de la naissance, de l'enfance, de la puberté, de l'initiation, de l'ordination, du couronnement, des fiançailles et du mariage, des funérailles, des saisons, etc.* New York, Johnson Reprint Corp.